

L'Appel à Projets de la Fondation pour la Recherche sur le Cerveau

L'Appel à Projets « FRC » soutient des projets à hauteur d'un montant total de **80 000€** sur **2 ans**, en lien avec **une thématique spécifique**.

Sommaire

1.	Calendrier global de l'Appel à Projets.....	2
2.	Présentation de la thématique 2026-2029 : « Le cerveau en équilibre »	2
3.	L'appel à projets 2026 : explorer les équilibres du cerveau.....	4
4.	Critères d'éligibilité.....	5
	Critères administratifs	5
	Critères de transversalité et d'adéquation à la thématique	5
5.	Dépenses éligibles	6
6.	Recevabilité	7
7.	Comment soumettre sa candidature ?	7
	Procédure de candidature.....	7
	Contenu du formulaire	7
	Contenu de la lettre d'intention.....	8
8.	Comment se déroule la sélection ?.....	8
	Le Conseil Scientifique au cœur du processus de sélection.....	8
	Une sélection en 2 phases.....	9
	Calendrier des phases.....	10
9.	Comment soumettre son dossier de phase 2 ?.....	10
	Procédure de soumission du dossier.....	10
	Contenu du dossier de phase 2	10
10.	Comment sont financés les projets ?.....	11
11.	Démarrage et suivi	12
	Démarrage du projet	12
	Prolongation du projet.....	13
	Suivi	13
	Modalités de versement.....	13
12.	La Fondation pour la Recherche sur le Cerveau	14
	Notre mission	14
	Une gouvernance ouverte au service d'une vision partagée	14
13.	Contact	15
14.	Déclaration du coordonnateur scientifique à remplir	15

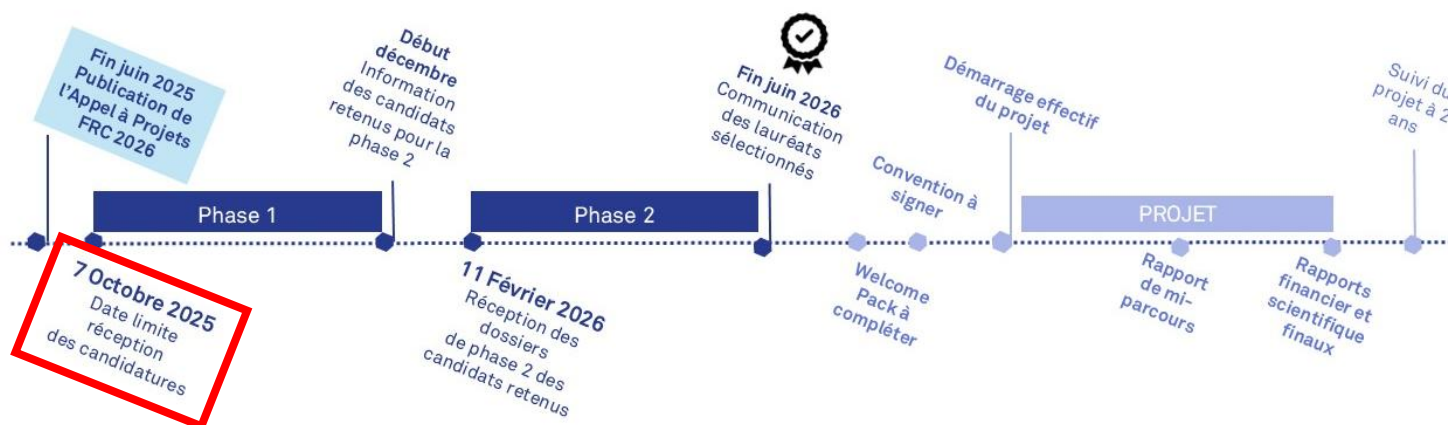
La Fondation pour la Recherche sur le Cerveau, c'est...

- ... Une fondation indépendante reconnue d'utilité publique
- ... À but non lucratif
- ... Issue de la transformation de la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau aux 25 ans d'expérience
- ... 35M€ attribués à la recherche et 500 projets financés
- ... L'orientation, le soutien et la diffusion de la recherche sur le cerveau
- ... Partout en France à travers le financement de projets et de matériel de pointe

Au cœur de son ADN, rassembler...

- ... Des associations et des fondations
- ... La neurologie et la psychiatrie
- ... Des projets de recherches interdisciplinaires et transversaux

1. Calendrier global de l'Appel à Projets



2. Présentation de la thématique 2026-2029 : « Le cerveau en équilibre »

En 2026, la Fondation pour la Recherche sur le Cerveau lance son nouveau programme d'appel à projets. Jusqu'en 2029, elle soutiendra des recherches multidisciplinaires et transversales sur « Le cerveau en équilibre ». Une sous-thématique dans laquelle doivent s'inscrire les projets est déclinée chaque année.

Tout est une question d'équilibre. Notre cerveau, et plus largement notre système nerveux, n'échappent pas à la règle. Ce système complexe est stimulé par des signaux internes et

externes. Face à ces sollicitations, le cerveau a cette capacité incroyable de s'adapter et de se réorganiser pour se maintenir en équilibre. Ces facultés se retrouvent à toutes les échelles, aussi bien biochimique, biologique, cognitive que comportementale. Néanmoins quand ces équilibres sont fragilisés, ils perturbent le fonctionnement de notre cerveau et donnent naissance à des troubles.

Ce programme, « Le cerveau en équilibre » (2026-2029), a pour vocation de comprendre comment les équilibres du cerveau sont responsables d'un fonctionnement cérébral sain, malade ou différent. Les résultats de ces recherches permettront entre autres de favoriser le diagnostic précoce et le développement d'intervention ciblées, tout en contribuant à déstigmatiser les personnes aux cerveaux atypiques et/ou malades. En effet, cet organe évolue selon un continuum d'équilibres et de déséquilibres influencés à la fois par la biologie propre à chacun et ses expériences vécues. Comprendre ce qui constitue l'équilibre individuel permettra non seulement de mieux appréhender les troubles, mais aussi de contribuer à leur déstigmatisation en valorisant la diversité des fonctionnements cérébraux.

Ainsi, les recherches soutenues **par les appels à projets de 2026 à 2029** de la Fondation pour la Recherche pour le Cerveau permettront de mieux comprendre ces équilibres à différents niveaux et d'étudier comment le cerveau ajuste ces mécanismes face aux sollicitations internes et externes. L'objectif est aussi d'identifier les déséquilibres, qu'ils soient transitoires ou chroniques, et de déterminer s'ils conduisent ou non à des dysfonctionnements à l'origine de troubles psychiatriques, neurologiques ou neurodéveloppementaux. De plus, il s'agira d'explorer si ces déséquilibres sont réversibles et sous quelles conditions.

Pour le premier Appel à Projets lancé en 2026, les recherches devront être en adéquation avec la sous-thématique suivante : explorer les équilibres du cerveau.

3. L'Appel à Projets 2026 : explorer les équilibres du cerveau



CONTACT :

01.58.36.46.43

recherche@frcneurodon.org

Pour en savoir plus sur le fonctionnement de la Fondation et son Conseil Scientifique, rendez-vous sur [frcneurodon.org](https://www.frcneurodon.org).



Une attention particulière sera portée aux projets :

- Qui font une comparaison directe des équilibres entre plusieurs états de fonctionnement du cerveau (physiologique, atypique, pathologique).
- Qui font une comparaison ou qui étudient ces équilibres au cours de plusieurs périodes de la vie.
- Qui font le lien entre les équilibres étudiés et les fonctions plus intégrées comme les fonctions cognitives et comportementales.

APPEL À PROJETS FONDATION 2026

De 2026 à 2029, les recherches soutenues par la Fondation auront pour thématique « Le cerveau en équilibre ». Une sous-thématique dans laquelle doivent s'inscrire les projets est déclinée chaque année.

Cette année, la Fondation pour la Recherche sur le Cerveau lance son Appel à Projets 2026, en recherche clinique et fondamentale pour mieux comprendre le système nerveux, en relation avec les pathologies neurologiques et psychiatriques, sur le sous-thème :

« Les équilibres du cerveau »

L'équilibre cérébral repose sur des mécanismes d'homéostasie qui permettent au cerveau de maintenir une **stabilité fonctionnelle** face à des **perturbations internes et externes**. Celle-ci est essentielle pour la régulation des **fonctions cérébrales et des comportements**. Cependant, cet équilibre varie selon les individus et les contextes, allant de l'**équilibre physiologique** aux **équilibres atypiques** ou **pathologiques**. L'équilibre cérébral se décompose en plusieurs niveaux, depuis les équilibres électrochimiques et électriques (excitation/inhibition), en passant par les équilibres entre les **systèmes de neurotransmetteurs**, jusqu'à ceux des **circuits cérébraux contrôlant les fonctions cognitives**, ou encore les **équilibres émotionnels et comportementaux**. Des mécanismes d'adaptation permettent au cerveau de maintenir ces équilibres en ajustant ses réponses biologiques et comportementales. Cependant, lorsque ces mécanismes se dérèglent, ils peuvent entraîner des **déséquilibres**, donnant lieu à des **dysfonctionnements** parfois associés à des pathologies. Par ailleurs, ces équilibres évoluent tout au long de la vie, avec des **périodes critiques de vulnérabilité**. Ces phases, marquées par des changements dans la **plasticité cérébrale** entre-autre, sont sensibles aux influences biologiques et psychologiques, et peuvent impacter le développement cognitif, comportemental ainsi que l'apparition de **troubles neurologiques ou psychiques**.

Cet Appel à Projets vise à explorer les équilibres du cerveau (physiologique, atypique, pathologique) à différents niveaux, afin d'améliorer la compréhension de son fonctionnement, de ses dysfonctionnements et de développer des stratégies d'intervention, de prévention et de prise en charge des troubles cérébraux.

Les projets doivent porter sur l'étude des équilibres, de leurs mécanismes d'adaptation selon :

- Les échelles suivantes : moléculaire, cellulaire, cognitive ou comportementale
- La diversité des fonctionnement cérébraux : physiologique, atypique ou pathologique.

Les projets doivent, de façon obligatoire, impliquer un équilibre, c'est-à-dire une balance entre au minimum deux éléments. **Cet aspect devra être clairement explicité dans le rationnel du projet.**

L'Appel à Projets concerne en particulier les recherches suivantes :

- La caractérisation des équilibres en lien avec les fonctions cérébrales et comportementales (niveaux de neurotransmetteurs, balance inhibition/ excitation, recrutement des réseaux cérébraux, régulation émotionnelle, équilibre entre stimulation cognitive et repos...)
- L'étude des mécanismes d'adaptation et de régulation pour maintenir ces équilibres (épigénétique, plasticité cérébrale, réponses au stress, adaptation cognitive, résilience, apprentissage, régulation des émotions...)
- La caractérisation de l'évolution des équilibres à des périodes charnières de la vie telle que la périnatalité, l'enfance, l'adolescence et le vieillissement.

Date limite de candidature : mardi 7 octobre 2025 avant 23h59

Les formulaires sont téléchargeables ici : <https://www.frcneurodon.org/informer-sur-la-recherche/appels-a-projet-en-cours/candidater/>

Les critères d'éligibilité et de sélection sont accessibles dans le document ci-après ou sur <https://www.frcneurodon.org/informer-sur-la-recherche/appels-a-projet-en-cours/candidater/>

Associations et fondations membres du Comité des Acteurs de la Société Civile pour le Cerveau de la Fondation :



(Télécharger l'affichette en grand format sur le site)

4. Critères d'éligibilité

Critères administratifs

- Le porteur du projet doit mener ses recherches dans un organisme français éligible et :
 - Occuper un poste titulaire permanent
 - OU
 - Avoir obtenu un financement compétitif de moins de 1M€ (ex. : ANR JCJC, ATIP-Avenir, Chaire d'excellence, FRM...), bénéficier d'un accueil garanti pour la durée complète du projet par une structure éligible et démontrer une autonomie de gestion scientifique et budgétaire (chef(fe) d'équipe ou responsable de projet).
- Les organismes éligibles à cette demande sont les organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC...), les établissements publics de santé ou privés à but non lucratif (CHU, CH, ESPIC...).
- Une structure privée à but lucratif peut établir une collaboration avec l'équipe porteuse du projet mais elle ne pourra en aucun cas recevoir de financements de la Fondation pour la Recherche sur le Cerveau dans le cadre de cette collaboration. Il en est de même pour des collaborations avec des structures étrangères.
- Une équipe de recherche, dans la définition de l'HCERES¹, ne peut participer (comme porteur ou collaborateur financé du projet), qu'à un seul projet dans le cadre du présent Appel à Projets.
- Toute subvention de la Fondation pour la Recherche sur le Cerveau attribuée précédemment au porteur du projet doit être arrivée à échéance² pour déposer une nouvelle demande en tant que porteur. Les équipes collaboratrices (donc non porteuses du projet) à de précédents projets financés peuvent cependant postuler à l'Appel à Projets en cours sans attendre cette échéance, soit en tant que porteur, soit en tant qu'équipe collaboratrice. De même, le porteur d'un projet financé non terminé peut être équipe collaboratrice d'un nouveau projet porté par une autre équipe.

Critères de transversalité et d'adéquation à la thématique

- Les projets doivent, de façon obligatoire, explorer les équilibres du cerveau.
- Caractère distinctif de la Fondation, le Conseil scientifique privilégie les recherches transversales. La transversalité recouvre plusieurs dimensions :

¹ **Equipe** : type de composante susceptible de structurer une unité de recherche. La structuration par équipes, caractéristique des unités aux effectifs nombreux, favorise un travail scientifique cohésif à la fois sur les objets de recherche et sur les méthodologies. Les équipes jouissent d'une relative autonomie scientifique au sein des unités de recherche qu'elles composent

² L'échéance du projet est attestée par la réception des rapports finaux d'activité et financier.

- **Les retombées des recherches** : les recherches soutenues doivent contribuer à une meilleure compréhension globale du cerveau et/ou adopter une approche transnosographique, c'est-à-dire bénéfique à plusieurs pathologies. **Une attention particulière est portée aux pathologies représentées par les associations et fondations membres du Comité des Acteurs de la Société Civile pour le Cerveau** (cf. page 14 ou logo en bas de l'affichette).
- **Le croisement disciplinaire** : la Fondation valorise les projets combinant différentes disciplines, approches et méthodes.
- **La dimension collaborative** : les interactions entre chercheurs et cliniciens, favorisant le lien entre recherche fondamentale et application clinique sont encouragées.

Au cours du processus d'expertise, les dossiers ne respectant pas les critères d'éligibilité seront déclarés non recevables et ne seront pas évalués.

5. Dépenses éligibles

- **Petit équipement**
- **Fonctionnement**
 - Achats de produits, petit matériel, animaux, fournitures diverses, dont le prix unitaire est inférieur à 1 000 euros ;
 - Travaux exécutés à l'extérieur (photos, heures-calcul...) ;
 - Entretien de matériel ;
 - Frais de publication ;
- **Frais de mission, plafonnés à 10% maximum du budget total demandé à la Fondation**
 - Pour présentation des résultats du projet à des congrès ou colloques
 - Pour mener à bien une collaboration dans le cadre du projet
- **Frais de personnel :**
 - Une 4^{ème} année de thèse
 - Un contrat à durée déterminée de post-doctorant, ingénieur ou technicien
 - Des vacations
 - Gratifications de stages

ATTENTION :

- *Les post-doctorats ou 4^{ème} année de thèse effectués dans une équipe à l'étranger ne rentrent pas dans le cadre de ce financement.*
- *Les crédits de vacations sont destinés à la rémunération d'un travail occasionnel ne devant représenter qu'une part des crédits demandés. Le personnel vacataire sera recruté et géré selon les règles de gestion de l'organisme gestionnaire. Le coût indiqué comprend les charges patronales et sociales.*

- **Des prestations de service (internes ou externes) plafonnées à 30% maximum du budget total demandé à la Fondation.** Celles-ci doivent expressément servir à répondre aux questions posées dans le projet.

Toute demande de versement de frais de gestion ou frais d'hébergement aux organismes gestionnaires des subventions de recherche accordées, sera refusée.

6. Recevabilité

Pour que le dossier soit recevable, les porteurs de projet doivent :

- Être en mesure de signer la déclaration du coordinateur scientifique (cf. page 15)
- Respecter les instructions précisées dans les formulaires de candidature
- Soumettre un dossier complet avant la date limite de dépôt
- Respecter les critères d'éligibilité

En cas de doute ou de question, veuillez vous adresser au pôle Recherche au 01.58.36.46.43 ou recherche@frcneurodon.org.

7. Comment soumettre sa candidature ?

Procédure de candidature

La candidature, comprenant le formulaire administratif à remplir et la lettre d'intention, doit impérativement être soumise par email avant le **7 octobre 2025 à 23h59**.

- Avant de soumettre votre candidature, merci de vous assurer que vous êtes éligible.
- Le dossier de candidature est téléchargeable sur notre site internet [ici](#).
- La soumission du dossier se fait par email à l'adresse recherche@frcneurodon.org avec pour objet « Appel à Projets FRC 2026 – Candidature NOM Prénom ».
- Le dossier doit être enregistré sous le nom suivant « NOM_FRC_2026_letter of intent »
- Un email d'accusé de réception vous est adressé dans les 24 à 48h qui suivent l'envoi de votre candidature.

➔ Si vous ne recevez aucun email d'accusé de réception, merci d'appeler le pôle Recherche au 01.58.36.46.43.

Contenu du formulaire

- Informations administratives concernant le porteur du projet (nom, prénom, position, équipe, laboratoire/institut, organisme de rattachement...)
- Informations administratives concernant les équipe(s) partenaire(s) éventuelle(s)
- Maladies concernées par le projet le cas échéant
- Echelle(s) d'étude (moléculaire, biologique, réseau, cognitif, comportemental)
- Note brève sur l'adéquation du projet à la thématique (100 mots maximum)

- Liste de 5 publications récentes dont celles du porteur de projet et partenaires
- Titre du projet
- Résumé grand public en français (200 mots maximum)
- Déclaration du coordinateur scientifique à joindre (cf. page 15)

Contenu de la lettre d'intention

La lettre d'intention ne doit pas dépasser 2 pages (police times new roman 11 minimum) et doit être rédigée en anglais. Si vous le souhaitez, vous avez également la possibilité de répondre à cet appel à projets en français, en plus de l'anglais.

- Description du projet scientifique en rapport avec la thématique proposée par la Fondation
- Modalités d'utilisation des fonds
- Références bibliographiques

8. Comment se déroule la sélection ?

Le Conseil Scientifique (CS) au cœur du processus de sélection

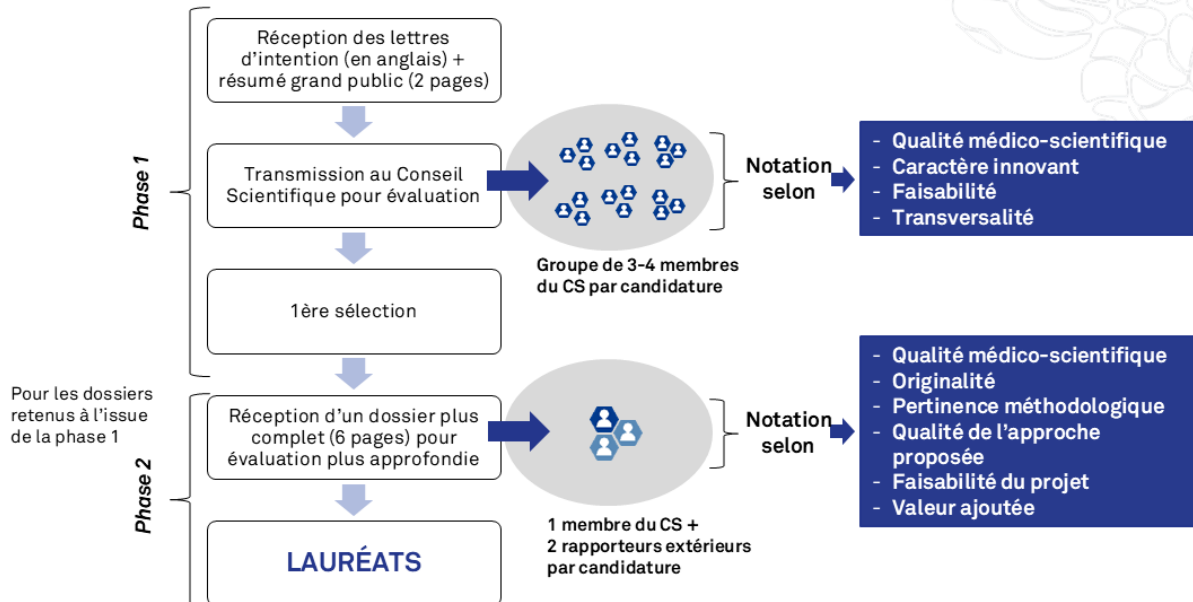
Composé de 15 experts aux compétences neuroscientifiques reconnues, le Conseil scientifique de la Fondation réunit des chercheurs et des chercheurs-cliniciens de toute la France. Y siègent des représentants de sociétés savantes et de conseils scientifiques d'associations ou fondations à l'origine de la création de la Fondation pour la Recherche sur le Cerveau. La liste complète de ses membres est disponible [ici](#).

Présidé par Jean-Philippe Pin et Carmen Schroder, le Conseil Scientifique est chargé de sélectionner les projets répondant le mieux aux critères de l'Appel à Projets.

En cas de conflit d'intérêts, des règles strictes s'appliquent : tout membre ayant un lien avec un projet soumis à évaluation est exclu de son examen. Il ne reçoit aucun document relatif au projet concerné et doit se retirer de la réunion durant sa discussion.

Une sélection en 2 phases

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE La sélection des projets



Une attention particulière sera portée aux chercheur(se)s émergents. Les chercheur(se)s émergents sont :

- Les chercheurs non-titulaires remplissant les conditions mentionnées dans les Critères d'éligibilité ;
- Les chercheurs titulaires recrutés depuis maximum 8 ans inclus dans leur organisme de recherche (CNRS, Inserm, INRAE, etc.).

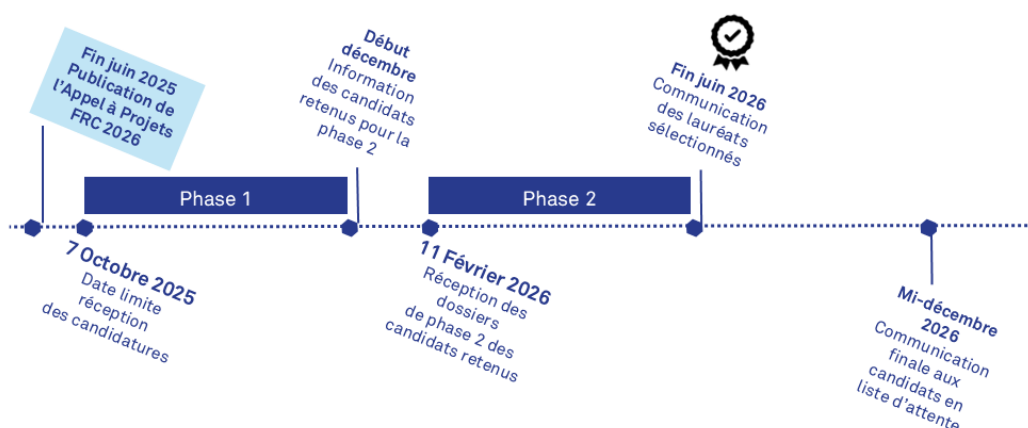
En phase 1, chaque critère est noté sur 4 excepté le critère de transversalité. Ce dernier critère compte double dans le calcul de la note attribuée.

- ⇒ A la suite de la réunion du Conseil scientifique de phase 1, une liste de candidats retenus pour la phase 2 est établie.
- ⇒ Le nombre de candidatures ne permet pas des retours personnalisés pour chaque projet non retenu.

En phase 2, des experts externes français et internationaux sont sollicités pour examiner le dossier complet. Le membre du Conseil scientifique référent analyse également le dossier, en s'appuyant sur les deux expertises externes.

- ⇒ A la suite de la réunion du Conseil scientifique de phase 2, un classement est établi et est présenté au Conseil d'administration.
- ⇒ Les candidats non retenus reçoivent une synthèse des commentaires des évaluateurs.

Calendrier des phases



9. Comment soumettre son dossier de phase 2 ?

Procédure de soumission du dossier

Si vous êtes sélectionné pour la phase 2, vous en êtes informé début décembre 2025. Un dossier plus complet vous sera demandé avant **le 11 février 2026 à 23h59**.

- Le dossier de phase 2 à remplir vous est envoyé personnellement par email.
- La soumission du dossier se fait par email à l'adresse recherche@frcneurodon.org avec pour objet « Appel à projets FRC 2026 – DP2 NOM Prénom »
- Le dossier doit être enregistré sous le nom suivant « NOM_FRC_2026_phase2_submission »
- Un email d'accusé de réception vous est adressé dans les 24 à 48h qui suivent l'envoi de votre candidature.

➔ Si vous ne recevez aucun mail d'accusé de réception, merci d'appeler le pôle Recherche au 01.58.36.46.43.

Contenu du dossier de phase 2

Il est rappelé que vous ne pouvez déposer qu'une seule candidature impliquant votre équipe de recherche (en tant que porteur de projet ou collaborateur financé d'un autre projet) en phase 2 de cet Appel à Projets. Il est impératif de s'en assurer avant la transmission de votre dossier et de le faire signer aux endroits prévus par les chefs de vos équipes impliquées.

- Titre du projet
- Durée du projet
- Montant demandé à la Fondation
- Coût total du projet
- Montants des co-financement(s) obtenu(s) ou demandé(s) à préciser
- Soutien antérieur de la Fondation à préciser

- Détail des membres de l'équipe coordinatrice participant au projet
- Résumé du projet (français et anglais) (2000 signes, espaces compris)
- 5 principales publications du coordonnateur scientifique
- 3 principales publications des membres de l'équipe 1 participant au projet accompagnées de 3 lignes maximum de justification du choix par publication ainsi que les liens correspondants vers les journaux ou vers les archives ouvertes si celles-ci existent.

- Exposé de recherche rédigé en anglais (6 pages – police Arial 10) qui doit présenter notamment le/la :
 - Mise en valeur du caractère novateur du projet : la rédaction doit souligner ce qui rend le projet distinctif et/ou innovant ;
 - Positionnement dans le contexte international : le projet doit être replacé dans son cadre global pour en montrer la portée ;
 - Portage du projet : le projet peut être porté par une seule équipe ou par plusieurs équipes aux compétences et disciplines variées ;
 - Présentation détaillée de la méthodologie : la méthodologie doit être suffisamment précise pour permettre d'évaluer la faisabilité du projet ;
 - Respect des règles éthiques, réglementaires et déontologiques : il faut démontrer que les objectifs peuvent être atteints dans le respect des cadres en vigueur ;
 - Conditions spécifiques des recherches sur les personnes et/ou les animaux. Si applicable, ces conditions doivent être clairement décrites.

- Répartition du budget demandé :
 - Ce budget doit être arrondi au millier d'euros et formulé HT ou TTC selon le régime auquel est assujéti votre laboratoire ;
 - Ce budget doit présenter les grands postes de dépenses ;
 - La répartition du budget aux équipes partenaires, le cas échéant, doit être mentionnée ;
 - La répartition du budget total du projet (avec les sources de co-financement) pour les grands postes de dépenses doit être précisée, si applicable.

- Informations administratives des membres des équipes partenaires
- 3 principales publications des membres des équipes partenaires accompagnées de 3 lignes maximum de justification du choix par publication ainsi que les liens correspondants vers les journaux ou vers les archives ouvertes si celles-ci existent.
- Liste de rapporteurs potentiels

10. Comment sont financés les projets ?

Les projets de recherche sont financés grâce à la générosité du public, au soutien des associations et fondations membres du Comité des Acteurs de la Société Civile pour le Cerveau, ainsi qu'à la contribution de mécènes. Chaque année, la Fondation décline une

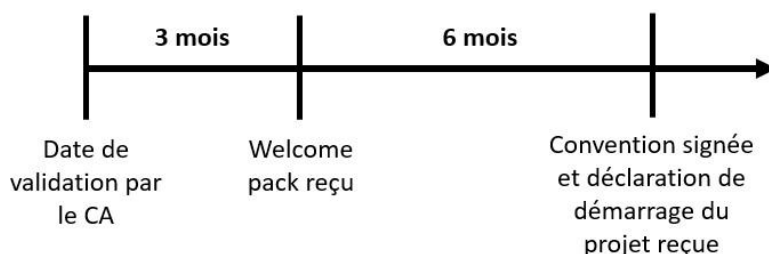
thématique de son programme pluriannuel de recherche. Puis elle sollicite son Conseil scientifique pour sélectionner des projets à financer à hauteur du budget dont elle dispose.

Une liste complémentaire permet à certains projets d'excellence identifiés par le Conseil scientifique d'être soutenus si les ressources le permettent en toute fin d'année.

La liste définitive des projets lauréats est ainsi arrêtée mi-décembre et communiquée à la fin du mois de décembre.

11. Démarrage et suivi

Démarrage du projet



- Lorsque le Conseil d'Administration (CA) valide le financement d'un projet, un courrier accompagné d'un *Welcome pack* est adressé au lauréat qui a 3 mois pour le compléter et le renvoyer à l'adresse recherche@frcneurodon.org.
- A partir de cette date, la convention de financement doit être signée par les parties dans les 6 mois qui suivent. Une déclaration précisant la date prévue de démarrage du projet doit être transmise dans ce même délai.
- Le projet doit avoir débuté dans les 12 mois après la validation par le Conseil d'administration de la Fondation.

La Fondation se réserve le droit d'annuler toute subvention dont la convention de financement ne serait pas signée des deux parties dans les délais.

La Fondation se réserve également le droit d'annuler tout subvention dont la déclaration de démarrage de projet ne lui serait pas parvenue 9 mois après la validation par le Conseil d'Administration.

- Le projet soutenu par la Fondation doit être arrivé à échéance dans les 24 mois suivant la date de démarrage du projet (sauf cas de prolongations, voir ci-dessous).

La Fondation se réserve le droit de retirer son soutien à tout projet dont la mise en œuvre s'avérerait non conforme à la proposition initiale ou en contradiction avec les règles établies.

Prolongation du projet

- La Fondation est ouverte aux demandes de prolongations de projet. Dans ce cas, la demande doit être argumentée et formulée par le porteur de projet ou par son administration à l'adresse recherche@frcneurodon.org accompagnées des justificatifs nécessaires. Elle est ensuite soumise à la présidence et/ou à la vice-présidence du Conseil Scientifique pour avis.
- Si cette dernière/ce dernier la juge justifiée, une prolongation de 6 mois au maximum, pouvant être renouvelée exceptionnellement une fois et sur demande justifiée, peut être accordée. Toute nouvelle prolongation sera refusée.

Suivi

Afin de suivre l'état d'avancement du projet, la Fondation demande au porteur de remplir à mi-parcours un rapport scientifique intermédiaire et à la fin du projet, un rapport scientifique final. Il est également demandé à la fin du projet, un bilan financier au service concerné. La réception de ces documents conditionne le versement des tranches de la subvention.

Des modèles à remplir sont envoyés dans le mois précédant la date de mi ou fin de projet.

Un suivi est réalisé deux ans après la fin du projet, via un formulaire à compléter en ligne.

Modalités de versement

- Un 1^{er} versement de 60% du montant total de la subvention est effectué à la date de démarrage effectif du Projet. Ce versement est conditionné à la réception de la déclaration de démarrage effectif du Projet.
- Un 2^{ème} versement de 30% du montant total de la subvention est effectué un an après la date de début du Projet. Ce versement est conditionné à la réception du rapport d'activité intermédiaire.
- Un 3^{ème} versement du solde du montant total de la subvention est effectué à la fin du Projet. Ce versement est conditionné à la réception du rapport financier final de l'organisme gestionnaire et du rapport d'activité final dûment complété par le Responsable scientifique. Le solde est versé en fonction du rapport financier final, il peut donc ne pas être tout à fait égal aux 10% restants.

Si les documents finaux ne sont pas réceptionnés dans les 6 mois après la fin du projet, la Fondation se réserve le droit de ne pas verser le solde de la subvention et de le récupérer en comptabilité, après avoir relancé les équipes concernées et leur administration.

12. La Fondation pour la Recherche sur le Cerveau

Reconnue d'utilité publique, la Fondation est issue de la transformation de la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau créée en 2000 : avec son approche transversale pionnière, la Fédération a porté la cause du cerveau par un soutien sans faille à la recherche pendant 25 ans. La Fondation incarne et élargit cet engagement fort et collectif pour faire progresser la connaissance, stimuler l'innovation scientifique et transformer les vies impactées par les pathologies neurologiques et psychiatriques. Sa volonté est claire : chercher, comprendre et développer la science, partager la connaissance qu'on en a pour faire avancer la cause et les soins du cerveau.

Notre mission

Notre mission est de faire avancer la connaissance sur le fonctionnement du cerveau humain. Nos trois piliers d'actions visent à faire émerger des solutions transformatrices :

1. Soutenir et orienter la recherche en neurosciences dans toute la France
2. Sensibiliser tous les publics à l'importance de comprendre et connaître le cerveau
3. Mobiliser et animer l'écosystème du « cerveau »

Une gouvernance ouverte au service d'une vision partagée

Nous reposons sur un modèle de gouvernance collégiale et inclusive pour mener nos actions, avec :

- Un Conseil d'administration diversifié, comprenant personnalités qualifiées, partenaires institutionnels d'excellence et citoyens experts ou engagés.
- Des comités spécialisés rassemblant les plus grands experts réunis dans un Comité d'orientation de la recherche pour éclairer les décisions des administrateurs et un Conseil scientifique avec les chercheurs les plus à la pointe de leur discipline pour expertiser les projets soutenus par la Fondation.
- Un Comité d'organisations sans but lucratif (associations, fondations...) pour le cerveau appelé « Comité des Acteurs de la Société Civile pour le Cerveau », collectif de structures animées par une vision commune : faire avancer la recherche pour changer des vies. Les associations et fondations qui en font partie sont à ce jour :
 - l'association France Parkinson,
 - la Fondation Française pour la Recherche sur l'Épilepsie (FFRE),
 - la fondation France Sclérose en plaques,
 - l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
 - l'Association des malades atteints de dystonie et de spasme hémifacial (AMADYS)
 - la Fondation Paralysie cérébrale

13. Contact

Pour toute question, veuillez vous adresser à Martine Rampanana, chargée des actions scientifiques de la Fondation : recherche@frcneurodon.org ou au 01.58.36.46.43.

14. Déclaration du coordonnateur scientifique à remplir

Déclaration du coordonnateur scientifique du projet

Je soussigné(e) [Prénom NOM] déclare accepter la responsabilité de la coordination scientifique du projet de recherche intitulé :

--

Engagement dès la candidature

Informations, publications, communications :

Il sera demandé au *coordonnateur scientifique* une présentation synthétique vulgarisée du projet et de son intérêt, pour une utilisation dans les médias de la Fondation (lettres de la Fondation, site internet, réseaux sociaux). Le format sera précisé dans le dossier de candidature. Le style sera accessible à des lecteurs non initiés.

Réglementation :

Le *coordonnateur scientifique* reconnaît avoir les moyens, notamment en personnels et infrastructures, pour conduire le projet de recherche et être en conformité avec les réglementations existantes pour les expérimentations nécessaires, et notamment :

- celles définies pour les manipulations d'agents pathogènes ou potentiellement pathogènes et les organismes génétiquement modifiés (définies par la Commission de génie génétique)
- avec la loi 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'Informatique et les Libertés, pour la constitution de fichiers nominatifs
- avec la loi du 20 décembre 1988 modifiée et la loi sur la Bioéthique de juillet 1994 modifiée, pour les recherches biomédicales et les collections d'échantillons biologiques humains
- avec la charte nationale portant sur l'éthique de l'expérimentation animale réalisée par le Comité national de réflexion éthique en expérimentation animale (CNREEA), aux côtés de la Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (CNEA).

Le *coordonnateur scientifique* reconnaît être en adéquation avec :

- [la charte française de l'innovation responsable en neurotechnologies](#) du 17 novembre 2022 réalisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Il s'engage à se tenir informé de l'évolution de ces réglementations.

Il reconnaît avoir pris connaissance de l'importance de la démarche qualité dans le déroulement du projet et accepte un éventuel contrôle de qualité.

Engagements si le projet fait partie des lauréats

Informations, publications, communications :

Le coordonnateur scientifique autorise la diffusion plus large par la Fondation (et tout potentiel co-financeur) du titre de chaque projet retenu, ainsi que le résumé grand public du projet, dès la signature de la convention.

Le coordonnateur scientifique s'engage à faire figurer le nom en toutes lettres et le logo de la Fondation pour la Recherche sur le Cerveau (et tout potentiel co-financeur) dans les remerciements qui suivent généralement le texte des publications. Toute publication relative au présent projet de recherche nous sera adressée dans les meilleurs délais.

Le coordonnateur scientifique accepte de participer à au moins une interview ou reportage dans les médias, dans la mesure du possible, sur demande de la Fondation (et tout potentiel co-financeur) et à mentionner à chaque fois le soutien accordé par la Fondation (et tout potentiel co-financeur) à ses travaux. *Il s'engage* à participer à tout séminaire de travail et d'animation, ou symposium dans un congrès, organisé à l'initiative de la Fondation ou de ses partenaires dans la limite d'une fois par an et dans la mesure du possible.

Le coordonnateur scientifique s'engage à ce que les résultats du projet soient rendus publics. Si certains résultats présentent un caractère confidentiel, il devra en informer la Fondation et proposer une version permettant de présenter les principaux apports du projet sans divulguer les éléments confidentiels.

Brevets et valorisation :

Si les résultats issus des travaux du réseau faisant l'objet du présent projet de recherche présentent une possibilité de valorisation industrielle et/ou sont susceptibles d'être protégés par le dépôt d'une demande de brevet, *le coordonnateur scientifique* du projet transmettra ces résultats par écrit à la Fondation.

Déroulement du projet

Le coordonnateur scientifique doit fournir à la Fondation tout renseignement sur le déroulement du projet. Il doit en particulier compléter le rapport scientifique à mi-parcours. A l'issue du projet, il s'engage à fournir un rapport scientifique et financier.

Je soussigné(e), [Prénom NOM], en tant que coordinateur scientifique, reconnais avoir pris connaissance des dispositions figurant ci-dessus et en avoir informé les membres des équipes participant au réseau dont j'assume la responsabilité scientifique.

Date :

Signature originale du coordonnateur scientifique :